



Projet synthétique public – janvier 2017

CAFE-SPECTACLES

café - restaurant - théâtre - concerts

 **COMPRENDRE**

 **PARTICIPER**

 **INVESTIR**

SCIC Culture Durable – Société Coopérative d'Intérêt Collectif
6 avenue Montaigne / 49100 ANGERS



COMPRENDRE

LE PROJET

L'exploitation, la philosophie, l'équipe, le lieu



COMPRENDRE LE PROJET

L'EXPLOITATION

Travaillé depuis octobre 2016, le projet consiste en l'ouverture d'un « café-spectacles » à Angers (6 avenue Montaigne) à l'horizon automne 2017.

- Un **café-restaurant** où chacun pourra se restaurer et boire un verre :
 - Bar à vins et à cocktails ;
 - Bar à tapas ;
 - Dîners-spectacles.
- Une **salle de spectacle** avec une programmation exigeante :
 - Comédies et comédies musicales ;
 - Spectacles jeune public et marionnettes ;
 - Concerts de tous genres.
- Des animations fédératrices d'un public large en lien avec la thématique du spectacle, organisées en collaboration avec des associations partenaires,
- Des formations, ateliers théâtre, participant au dynamisme du lieu ;
- Des festivals et temps forts ouverts aux pratiques amateurs et universitaires ;
- Des locations de salle le weekend.
- Un **hall** permettant : expositions, librairie théâtrale, ...



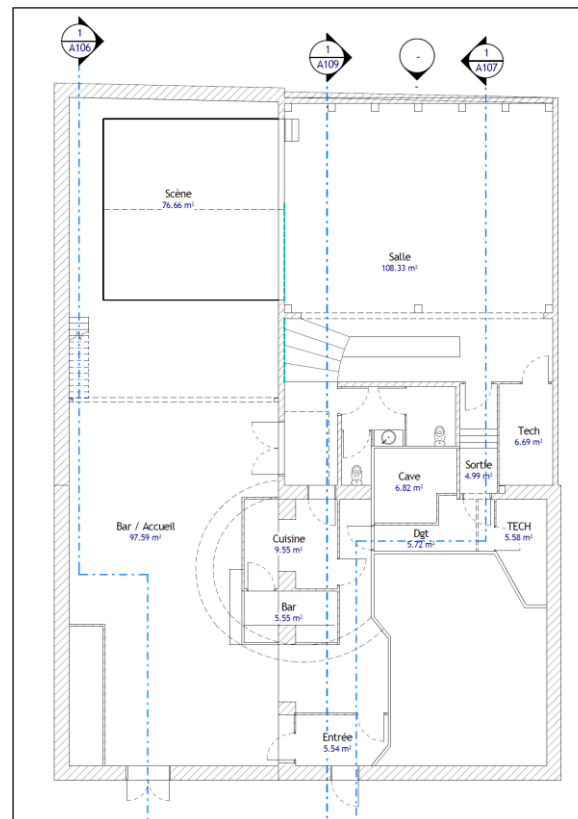
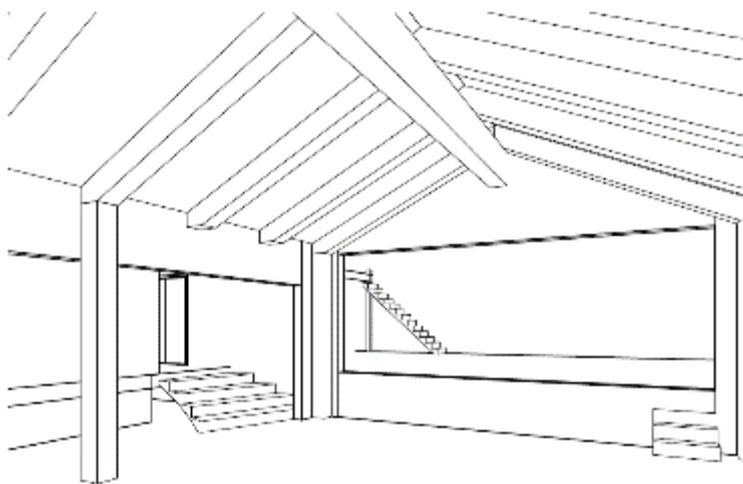
COMPRENDRE LE PROJET

LE LIEU

Situé au cœur du triangle « Jardin des Plantes » / « Jardin du Mail » / « Conservatoire de musique », le lieu fait figure d'emplacement idéal pour l'exploitation d'un **café-spectacle**.

Le lieu sera composé de :

- Un hall / café / restaurant, d'environ 100 m²
- Une salle de spectacle à la jauge de 150 spectateurs
- Un plateau de scène équipé d'environ 60 m² (8m par 7m)





COMPRENDRE LE PROJET

LA PHILOSOPHIE

Le projet, de forme privée et soutenu par la ville d'Angers, tient sa particularité dans sa volonté de se construire autour des trois valeurs pionnières du développement durable : économie, social et environnement.

UN PROJET SOCIAL... En se construisant autour d'une pensée coopérative, le projet ne tient pas sur les épaules d'une ou deux personnes uniquement. Les sociétaires sont des individus et des organismes intéressés par le **projet social** et l'**aventure culturelle**. La forme coopérative permet en effet d'associer en son sein à la fois porteurs de projet, salariés, bénévoles mais aussi les bénéficiaires de l'activité et les partenaires publics et privés ! Avant tout des passionnés, des soutiens, des forces vives d'un projet collectif et social.

...ECONOMIQUE... Même avec le soutien probable de la ville d'Angers, nous revendiquons un modèle économique parfaitement viable. En tant qu'entreprise de l'**économie sociale**, nous ne sous-estimons pas cette rentabilité tirée de l'ensemble de l'activité envisagée et désirons une **indépendance économique collaborative** : c'est-à-dire un modèle sous forme privée travaillant en concertation avec les partenaires publics et culturels angevins.

... ET ENVIRONNEMENTAL Outre notre engagement auprès de la **production locale** dans le choix des fournisseurs, s'intégrer à la vie de quartier et à l'harmonie du voisinage est le **défi environnemental** du projet : un café-spectacles pleinement intégré dans le paysage urbain. Cette philosophie s'ajoute à notre volonté de travailler avec un cabinet d'architecte (Biloba), spécialiste de la bio-construction et impliqué dans une démarche de **développement durable**.





PARTICIPER

AU PROJET COOPERATIF

Apporter ses compétences, rejoindre l'équipe coopérative





PARTICIPER

AU PROJET COOPERATIF

COMMENT M'INVESTIR ?

En souscrivant une ou plusieurs parts sociales, dont la valeur est fixée à 100 euros, vous devenez **sociétaire** !

En devenant sociétaire, vous êtes (partiellement) propriétaire de la société et vous faites partie intégrante de la coopérative. **Votre voix compte** et votre énergie est précieuse ! L'entrée dans la coopérative, soumise à la signature de la charte de la SCIC, vaut l'attribution d'une catégorie d'associé, selon que vous soyez dirigeant, bénévole, salarié, partenaire ou simplement usager de la structure. Selon votre niveau d'implication, les avantages et contreparties divergent (invitations, réductions, etc).

Devenir sociétaire n'est pas uniquement un investissement financier, c'est aussi et surtout un soutien symbolique et moral.

Il y a plusieurs manières de **s'investir** :

- Simplement en tant que bénéficiaire potentiel (ou client) désirant soutenir la démarche ;
- En tant que bénévole, si vous êtes tenté par l'aventure humaine et que vous avez un peu de temps à consacrer à l'accueil, au bar, à l'animation, à la sécurité, à la communication... ;
- En tant que membre de commissions ou du conseil de direction, si vous désirez que votre engagement soit plus important ;
- En tant que salarié de la structure : restaurateur, serveur, technicien... ;
- En tant que partenaire de la coopérative : comédien, musicien, association ou troupe artistique faisant partie de la programmation annuelle.



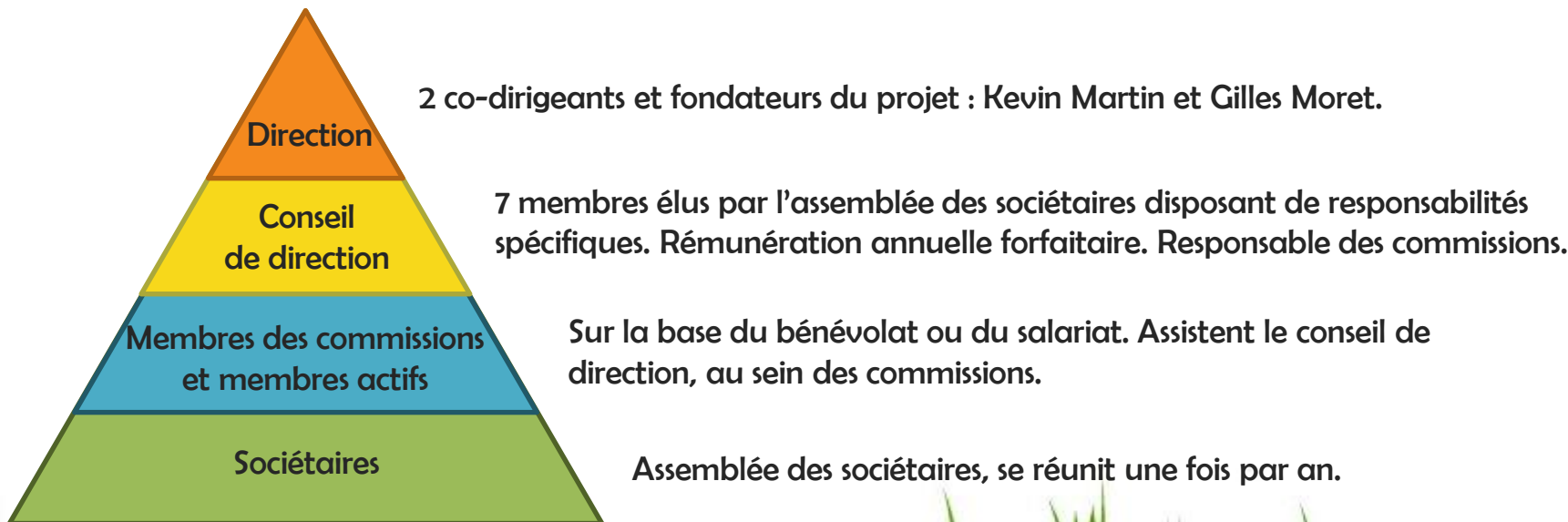
PARTICIPER

AU PROJET COOPERATIF

LA VIE COOPERATIVE

Deux structures sont créées pour concrétiser ce projet : une SCI propriétaire des murs, et une SCIC exploitante de l'activité. Nous proposons à des individus ou des structures associatives de s'associer au projet et de participer au **projet coopératif**.

Attention : une société coopérative est une entreprise. Ce n'est pas une association, même si l'organigramme décisionnel ressemble à celui d'une association. D'autre part, souscrire à des parts sociales n'oblige en aucun cas à s'investir dans l'organisation de la coopérative.

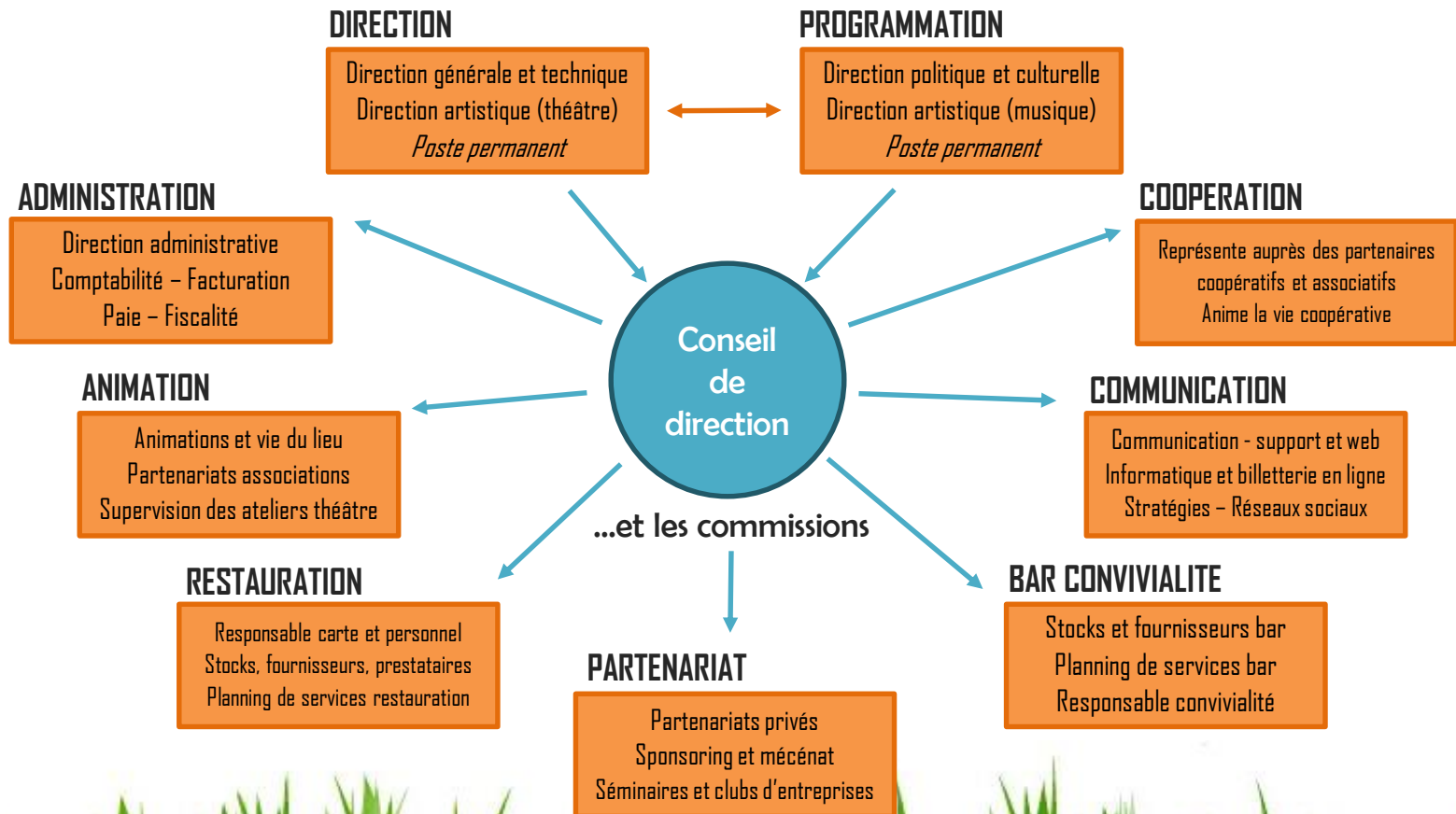




PARTICIPER AU PROJET COOPERATIF

Le CONSEIL DE DIRECTION et les COMMISSIONS

Le Conseil est composé de 9 membres : 2 co-directeur-fondateurs et 7 élus par l'assemblée des sociétaires.





INVESTIR ET S'ENGAGER

Le projet économique, la rentabilité, l'investissement





LE PROJET ECONOMIQUE

La coopérative est une entreprise de l'**économie sociale**. Cela signifie qu'au-delà de la rentabilité sociale de l'activité (service à la population, outil culturel, création d'emplois...), elle est motivée, comme toute entreprise, par un objectif de **rentabilité économique**.

C'est ce qui fait l'une des principales singularités de ce projet. De forme privée, mais d'intérêt collectif, le caractère hybride de son modèle économique accroît son dynamisme, son attractivité et sa pertinence. C'est une première à Angers, et ce type d'initiative n'existe étrangement que très peu en France dans le domaine culturel.

La valeur d'une **part sociale** est de **100 euros**. En investissant une ou plusieurs parts dans la société, vous ne faites pas un don, mais un placement. Cet **investissement** ne vous engage qu'à la hauteur de la somme investie. En aucun cas votre patrimoine ne pourra être touché.

D'autre part, la coopérative est une société à capital variable. Le nombre de parts n'est pas fixe : chacun peut librement souscrire de nouvelles parts (sur acceptation du conseil de direction) ou se retirer de la société (remboursement de la valeur de votre souscription dans un délai de 3 ans).

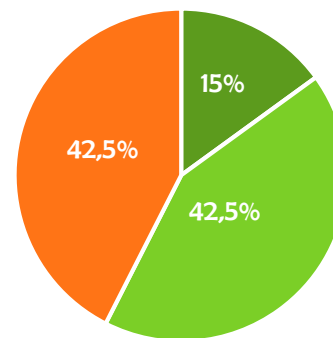


LA RENTABILITE DE VOTRE INVESTISSEMENT

Comme dans toute société, les parts sociales sont rémunérées sous forme de **dividendes**, en fonction du résultat de l'exercice. Le principe statutaire d'une coopérative contraint à l'affectation de 57,5 % du résultat aux **réserves impartageables**, garantissant le caractère pérenne et durable de l'entreprise, propre à la philosophie de l'économie sociale. Cette somme n'est pas soumise à l'Impôt sur les Sociétés. Les 42,5 % restant servent à la **rémunération des parts sociales**, proportionnellement à votre investissement.

Par exemple, avec un investissement de 1000 € et un capital total de 100 K€, vous détenez 1% du capital de la société. Cela signifie que vous serez rémunéré à hauteur de 0,425% des bénéfices. Si nous réalisons un bénéfice de 30 K€, vos parts seront rémunérées à hauteur de 127,5 € avant imposition.

Répartition du résultat



- Réserves légales
- Réserves statutaires (fond de développement)

L'AVENIR DE NOTRE ENGAGEMENT

Ce projet, implanté dans un quartier en pleine mutation, bercé dans les projets culturels (proximité du conservatoire de musique et de théâtre, de l'Université d'Angers, du Centre des Congrès, du projet de centre d'art contemporain...), est un **projet d'avenir** pour la ville d'Angers et ses habitants, conçu comme un véritable **lieu de vie culturelle**, en s'inspirant, toute proportion gardée, du succès nantais du Lieu Unique.

La localisation fait figure d'atout majeur de notre projet : à moins de 5 minutes à pied du Jardin du Mail et du Jardin des Plantes, 10 minutes de l'hypercentre d'Angers, cet établissement à la façade atypique se situera à pleine visibilité de la future ligne de tramway, traversant l'Avenue Montaigne. L'arrêt « Bellefontaine », desservant notamment le conservatoire de musique, devrait se situer à moins de 100 mètres des lieux.



L'enthousiasme de la ville d'Angers d'accueillir ce projet nouveau, l'engouement populaire soulevé par l'opportunité de l'ouverture d'un tel établissement, la qualité et l'expérience de l'équipe constructrice du projet, démontre la pertinence de notre engagement, pour une **culture durable**.

Contact : culturedurable@gmail.com / 06 64 30 54 26